

APPEL CONJOINT POUR LE RECRUTEMENT DE MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE SU

Le présent appel à candidatures conjoint SU et APHP.SU vise à renforcer l'équipe du CER SU dans le domaine des sciences médicales et paramédicales. Au total, 8 postes sont à pourvoir, dont 3 pour les membres de la société civile.

Présentation du CER

Créé le 19 novembre 2019 par délibération du conseil d'administration de Sorbonne Université (SU), le Comité d'Éthique de la Recherche de Sorbonne Université (CER SU) a pour fonction de rendre un avis éthique consultatif sur des protocoles de recherche de différentes disciplines scientifiques qui lui sont soumis, dès lors qu'ils ne relèvent pas des compétences d'un Comité de Protection des Personnes (CPP). Le passage en CER de SU a alors pour objectif d'évaluer les dimensions éthique et protection des données du Protocole de Recherche et, le cas échéant, formuler des recommandations.

Le nombre de soumissions pour avis éthique est en constante augmentation, 995 avis ayant été produits ou étant en cours de production depuis la création du CER SU. Une grande proportion de ces protocoles est portée par des chercheuses et chercheurs du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP.SU sur des spécialités médicales et paramédicales diverses (78 protocoles sur 120 en 2021, par exemple).

Composition du CER :

A ce jour, le CER est composé de membres en fonction au sein des unités recherche de Sorbonne Université et concernés par le champ de la recherche non interventionnelle chez l'humain, de représentants de la société civile concernés par la problématique de la recherche impliquant l'humain, la déléguée à la protection des données de Sorbonne Université, et la représentante de la direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Le mandat des membres est de 3 ans, renouvelable une fois.

Fonctionnement du CER :

Le CER de SU se réunit périodiquement en séance plénière, au maximum une fois par mois pour :

- Emettre un avis consultatif sur des protocoles de recherche qui lui sont soumis,
- Réorienter, le cas échéant, ces protocoles de recherche vers une procédure d'évaluation par des CPP ou d'autres structures gérant le traitement des données.

Le bureau du CER se réunit tous les quinze jours.

Description de la mission :

Sous la responsabilité du Président du CER, le nouveau membre du CER aura pour principales missions :

- Produire, dans des délais raisonnables, des analyses éthiques de protocoles de recherche soumis au CER, en garantissant, entre autres, la protection des personnes et en garantissant aux participant-e-s aux études y compris aux équipes soignantes une information intelligible, adaptée à l'objet de la recherche engagée, et en les informant de la possibilité d'avoir communication des résultats à l'issue de la recherche.
- Participer aux séances plénières à raison d'une séance par mois ;
- Participer à la vie du CER : séminaires internes semestriels, production de documents à publier sur le site internet.

Profil recherché :

Les candidates et candidats doivent :

- être en fonction au sein des unités de recherche, dans un service ou équipe du Groupe Hospitalier AP-HP.SU avec un statut de permanent qu'il soit de médecin, clinicien, paramédical, d'enseignant-chercheur, de chercheur, d'ingénieur ou de personnel technique.
- être concernés par les champs de la recherche impliquant l'humain hors du domaine de la loi Jardé.

Pour faire acte de candidature :

Le dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- Un CV bref (2 pages maximum)
- Une lettre de motivation
- Une déclaration de liens d'intérêt

Le dossier de candidature doit être transmis par mail à l'adresse CER@sorbonne-universite.fr,
au plus tard le 29 mars 2024, délai de rigueur.